VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
TERRAINS À BÂTIR

Johnson entre la rue N. Français et l'Avenue Champs Elysées dans l'ilet borné par la rue Prieur

JEUDI LE 19 JUIN, 1913
À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne
HENRY PETERS vs A. J. PETERS ET ALS
No. 103,918 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 19 juin 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement lu et rendu en cour siégeante le 5 mai 1913 et jugement signé en cour siégeante le 9 mai 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans l'ilet 913, Troisième District, désignés comme terrains 11 et 12 dans l'ilet borné par les rues Johnson, Français, Prieur et l'avenue Champs Elysées, chacun mesure 31' 6" 2''' à la rue Johnson, sur 159' 10" 3½''' entre lignes parallèles.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le solde en un an à sept pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication, les taxes de 1913 et tous les frais de l'acte de vente y compris tels certificats que l'acquéreur pourrait exiger devront être payés par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication en acompte du prix d'achat ne portant pas d'intérêt. L'acte de vente devant William A. Bell, notaire.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

ROBERT H. MARR,
Avocat pour le demandeur.
mai18,25juin1,15,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE
COTTAGE DOUBLE RETIRÉ
2820-22 RUE MAGNOLIA
entre les rues Sixième et Washington
COTTAGE DOUBLE
3801-03 RUE LAUREL
Coin de la Rue Peniston
COTTAGE DOUBLE
3805-07 RUE LAUREL
entre les rues Peniston et Général Taylor
COTTAGE SIMPLE RETIRÉ
(EQUIPÉ POUR USAGE DE LAITERIE)
3418 AVENUE WASHINGTON
entre les rues Johnson et Galvez
JEUDI, 12 JUIN, 1913, A MIDI
A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Marie Giesler vs. John Lacost, son époux.
No. 101,401 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division ...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, 12 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de la ville, en vertu et en exécution d'un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 25 avril 1913, et signé en cour ouverte le 1 mai 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division ..., je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou de qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Robertson et Sixième et l'avenue Washington, étant le carré d'ilet No. 364, lequel dit terrain est désigné par le No. 11 sur un croquis ou certificat de voyer fait par L. G. Del Isle, voyer, daté le 3 septembre 1892, et annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire public, daté le 14 octobre 1892, et le dit terrain No. 11 mesure d'après le dit plan, vingt neuf (29') pieds, neuf (9") pouces de face à la rue Magnolia, sur cent trente quatre (134') pieds, trois (3") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois avec toit en ardoises contenant de chaque côté 4 chambres, gallerie, etc., connues comme 2820-22 rue Magnolia.

Deuxièmement — Un certain terrain étant et s'étendant dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laurel, Général Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 8 septembre 1861; le dit terrain forme l'angle des rues Laurel et Peniston et mesure d'après le dit plan vingt neuf (29') pieds, huit (8") pouces et trois (3''') lignes de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur et face à la rue Peniston. Le tout en mesures américaines; et dit terrain est désigné par le numéro dix-neuf, le dit ilet sur le numéro sept suivant le dit plan avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, hangar, etc., et sont connus comme Nos. 3801-03 rue Laurel, coin de la rue Peniston.

Troisièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. dix-huit de l'ilet No. sept, lequel est borné par les rues Laurel, Général Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé devant Hugh Madden, ancien notaire dans cette ville, le 17 octobre 1864, et d'après lequel dit plan le dit terrain mesure vingt neuf (29') pieds de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur entre lignes parallèles; mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec toit en ardoises, avec une arrière bâtisse de 2 étages, contenant 5 chambres, hangar, etc., chaque côté, et connu comme 3805-3807 rue Laurel.

Quatrièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No. 440, borné par les rues Washington, Cinquième, Toledano, anciennement Upperline, S. Johnson et S. Galvez; la dite parcelle de terre mesure quarante sept (47') pieds neuf (9") pouces et cinq lignes et demie (5½''') de largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne vers la rue Galvez de deux cent sept (207') pieds, neuf (9") pouces et sept (7''') lignes, et une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Johnson de deux cent seize pieds (216') pieds, sept (7") pouces; la dite parcelle de terre est composée de la moitié sur le côté vers la rue Johnson au terrain désigné par la lettre A sur un croquis fait par D. E. Seghers et annexé à un acte passé devant Abel Dreyfous, ancien notaire, le 7 juillet 1880. Ensemble avec tel droit, s'il y en a, la dite parcelle de terre ci-dessus décrite peut avoir jusqu'à cette parcelle ou terrain marqué D sur le dit croquis, situé immédiatement dans le fond de la dite parcelle de terre ci-dessus décrite et comprise dans la nouvelle et ancienne ligne de rue Upperline, actuellement rue Toledano, rue Galvez et la prolongation de la ligne de profondeur du terrain B la plus près de la rue Johnson, et mesure quarante-huit (48') pieds, six (6") pouces et cinq lignes et demie (5½''') de face à la rue Upperline, actuellement Toledano; la même largeur dans le fond sur seize (16') pieds, dix (10") pouces et sept (7''') lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec le toit en ardoises, contenant cinq chambres, chambre à bain, etc., et une grande écurie en arrière contenant 36 stalles, 6 parcs, laiterie, grenier pour foin, hangar, etc.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a devant être représenté par lien de vendeur billets d'hypothèques, payables un an après la date, et portant 7 pour cent d'intérêt: les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dit dépôt ne devant pas porter intérêt. Les actes de vente devant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
Bureau 806 rue Perdido.
mai11,18,25juin1,8,12

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.

Mme Rosina Labat, veuve de Joseph Simon vs. Estelle Simon, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,573 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur; bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, 24 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 mai 1913, et signé le 19 mai 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, la propriété suivante, à savoir:

1er. Un certain lot de terrain avec les terrains et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Camp, Gravier et Magasin, désigné par le No. 10 et mesurant en mesure américaine 20 pieds 3 pouces de front sur la rue Commune, 21 pieds 6 pouces de large dans l'arrière et 96 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, les améliorations sont désignées par le No. 521 rue Commune et comprennent un bâtiment en briques de quatre étages bien construit.

Bon pour être occupé ou paiera comme placement.

2. Cinq lots de terrain ensemble avec les constructions et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville dans l'ilet borné par les rues Magasin, Camp, Troisième et Seconde, désignés comme lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9 d'après un plan dessiné par H. Mulhausen, voyer, daté le 21 janvier 1876, et déposé dans le bureau de G. R. Stringer, notaire, comme plan No. 42. Lots 5, 6 et 7 se touchant et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de front sur la rue Magasin par 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot 8 forme le coin des rues Magasin et Troisième et mesure 31 pieds 8 pouces 5 lignes de front sur la rue Magasin, 31 pieds 9 pouces 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et face à la rue Troisième sur 126 pieds 6 pouces, et terrain No. 9 mesure 33 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Troisième, 126 pieds 8 pouces 1½ ligne, les améliorations sont désignées par le No. 2525 rue Magasin et comprennent une grande résidence en bois contenant à peu près 11 chambres, 2 chambres à bains des placards, etc. Les terrains sont grands et plusieurs autres maisons pourraient être construites.

CONDITIONS — ½ ou plus comptant et le solde payable en 1, 2 et 3 ans représenté par billets de l'acquéreur garantis par lien de vendeur et hypothèque, lesquels billets hypothécaires porteront un intérêt au taux de 6 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. Ceci en plus du dit prix d'achat, l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1913 et payer pour tous les certificats nécessaires qui seront requis. Les actes de vente devant être passés devant Herman Michel, notaire, aux frais des acquéreurs.

LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
mai21,25juin1,8,15,22,24

Par LEONARD L. STERN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

In re Receivership of Godchaux Oil and Development Co.
No. 103271 Cour Civile de District, Division C
Au plus offrant et dernier encherisseur

Des terrains pétrolifères de valeur dans la Paroisse Caddo

CONTENANT DIX ACRES AVEC TUYAUX ET DÉPENDANCES

A l'encan, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne — Par Leonard L. Stern, encanteur — En vertu d'un jugement signé en cour siégeante le 3 avril 1913, et le jugement rendu et signé en cour siégeante le 29 avril 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il vendra à l'enchère publique au dernier et plus offrant encherisseur à la date ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Dix certains acres de terrains, Nos. huit, quatre, cinq, dix, neuf, dix-neuf, vingt, vingt-quatre, vingt-cinq et trente, dans le quartier N. E. du quartier N. E. de la section quinze du territoire vingt et un, étendue seize, suivant le plan classé et enregistré dans la Paroisse de Caddo et les dits terrains sont situés dans la dite Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, suivant le dit plan ensemble avec un puits à pétrole inachevé de 2,110 pieds de profondeur, contenant 298 pieds de tuyaux de 10 pouces, et 1,200 pieds de tuyaux de 8 pouces.

CONDITIONS — Comptant: l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913. L'acte de vente devant Peter Stifft, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
ARTHUR P. LEOPOLD et PETER STIFFT,
Avocats.
ANDREW G. GUGEL, Receveur.
mai4,11,18,25juin1,5

Succession de Zipporah Bowden, épouse de John Bradley et John Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,307 — Division B — Au plus offrant enchérisseur, cottage double, 2130-32 l'avenue S. Claiborne, près de l'avenue Jackson, terrain de valeur coin des avenues Claiborne et Jackson; trois terrains de valeur sur la rue Claiborne, entre la rue Joséphine et l'avenue Jackson — Par LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra à l'enchère publique, JEUDI, le 19 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 9 mai 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir:

Cinq certains terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet numéro 398, lequel ilet est borné par les rues Claiborne, Willow, Joséphine et l'avenue Jackson, les dits terrains sont désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, terrain No. 14, forme le coin des avenues Claiborne et Jackson et mesure 28 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur et face sur l'avenue Jackson de 120 pieds, entre lignes parallèles. Terrains 15, 16, 17 et 18 mesurent chacun 29 pieds de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; les acquéreurs devront assumer le payment des taxes de l'année 1913. Les actes de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
M. D. DIMITRY, Avocat. Encanteur.
mai18,25juin1,8,15,19

ParKERNAGHAN&CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE EN BOIS
No 2414 S. Claiborne

Succession de Virginie A. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,193 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 23 avril 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double en bois, No. 2414 rue S. Claiborne, contenant deux chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Claiborne et Willow, désigné par le No. 24 sur un plan ou croquis du dit ilet déposé dans le bureau de Delacy, ancien encanteur, le dit terrain est adjacent aux terrains un et deux dans le fond et mesure trente pieds (30') de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent dix sept pieds et quatre pouces (117' 4") entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer la responsabilité des taxes dues et exigibles en 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. L'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MLLE FLORENCE LOEBER, Avocat.
av27mai4,11,18,25,29

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains avec améliorations sur la rue Clouet, entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Gustave A. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,277 — Division A — Par ALBERT PAUL, Encanteur, bureau (2ème étage) No. 311 rue Baronne — JEUDI, 19 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mai 1913 dans l'affaire de la succession de Gustave A. Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

Deux certains terrains et les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 44 (maintenant 928) borné par les rues Clouet, Feliciana, Prieur et Johnson; lesquels terrains sont désignés par les Nos. 7 et 8 sur un plan par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 9 avril 1902, annexé à un acte de vente devant R. A. Tichenor, notaire, le 14 mars 1908 et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces et 6 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse simple en bois, etc., sur chaque terrain désignés par les Nos. municipaux 1922 et 1924 rue Clouet.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913, en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

mai18,25juin1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain de choix du Troisième District — Deux terrains de valeur à l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand — Six beaux terrains à l'angle des rues Espagne et Force.

Succession de Marie Collon Prattini, veuve de Dennis Prattini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,309 — Division C — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 2ème étage — JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 2 mai 1913, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, à savoir:

1er. Deux certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 737, borné par les rues Claiborne, Prosper, St. Ferdinand et Press, les dits terrains désignés par les numéros un et deux et sont adjacents, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Terrain No. 1 forme l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand.

Immédiatement après les bâtisses du Union Brewing Co., et location fort désirable pour commerce de détail.

2. Six certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 1170, borné par les rues Mandeville, Espagne, Liberal ou N. Miro et Force, actuellement N. Tonti, et désignés par les Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et mesurent ci-après à savoir: Terrain 13 mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Force sur 159 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Terrains 14, 15, 16, 17 et 18 sont adjacents et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 14 forme l'angle des rues Force et Espagne. Ces terrains sont dans un quartier désirable et qui s'améliore, et sont dignes de l'attention des partis qui cherchent un endroit désirable à bâtir.

CONDITIONS DE LA VENTE — Comptant; l'acte de vente et le prix des certificats aux frais de l'acquéreur devant Clifford M. Eustis, notaire. Les taxes de l'année 1913 devront être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

JOHN L. FELIU, Avocat.
mai4,11,18,25juin1,5

Par I. B. RENNYSON

Succession de Patrick J. Quinn.

Au plus offrant enchérisseur sans limite ou réserve
JEUDI, 19 JUIN 1913
A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi.

Le joli cottage double 2541-43 rue Banks, entre Dorgenois et square Rocheblave, et la rue Palmyra, contenant trois chambres de chaque côté, grand terrain 32-4x108.

Conformément à un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 8 mai 1913, dans l'affaire de la succession de Patrick J. Quinn, No. 101,252, je vendrai la propriété ci-après décrite au plus offrant enchérisseur, JEUDI, le 19 juin à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No. 578, borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, lequel terrain est composé du terrain original No. 19 et d'une parcelle du terrain No. 20 adjacent, et mesure à savoir: Terrain 19 mesure vingt-neuf pieds, quatre pouces de face à la rue Banks sur cent-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. La parcelle du terrain 20 adjacente mesure trois pieds de face à la rue Banks sur cent-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout de la dite parcelle de terre par conséquent mesurant trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent-huit pieds entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde, s'il y en a en un crédit d'un an, ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur et la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés avec sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu et toutes les clauses usuelles et nécessaires de garantie. L'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913 et payer pour l'acte de vente de la dite propriété devant Wynne G. Rogers, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
mai18,25juin1,8,15,19

PAR LIONEL M. RICAU — PAR LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétè de valeur du Sixième District
L'ILET ENTIER

borné par les rues Dryades, S. Rempart, Bordeaux et Upperline

—AVEC—

Un cottage simple avec toit en ardoises et magasin No. 4815 rue Dryades
No. 102,704 Cour Civile de District, Division B
SUCCESSION DE FRANÇOIS GRUEZ OU GRUAZ
A l'encan MARDI, 1er juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, daté et signé le 27 mai 1913, dans l'affaire de la succession de François Gruez ou Gruaz, dossier No. 102,704, et qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, MARDI, le 1er juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain carré d'ilet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelques façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No. 1 et borné par les rues Bordeaux, Upperline, Dryades et sud Rempart (anciennement St. Denis), lequel dit ilet mesure trois cents (300') pieds de face à la rue Bordeaux; trois cents deux (302') pieds six (6") pouces de face à la rue Upperline; soixante-quatorze (74') pieds huit (8") pouces de face à la rue sud Rempart (autrefois Saint-Denis) et cent quinze (115') pieds un (1") pouce sur la rue Dryades.

Les améliorations comprennent un cottage simple avec toit en ardoises et magasin, connu comme No. 4815 rue Dryades, coin de la rue Upperline, contenant 4 chambres, chambre à bain, salle à manger et cuisine, connections modernes. Location splendide pour fleuristes et capitalistes.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer en plus et en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1913, devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, l'acte de vente devant être passé devant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
Bureau 207 Hennen Bldg.
EDWIN LAIZER, Avocat.
mai29—juin1,8,15,22,29—juillet1er

CHAS. B. STROUDBACK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jean Gagorret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,254 — Division D — Au plus offrant enchérisseur terrain de valeur, coin des rues Miro et Allen, Troisième District — Par CHAS. B. STROUDBACK, Encanteur — Vendra à l'enchère publique MERCREDI, le 18 juin 1913, à midi, à la People's Auction Exchange, No. 334 rue Carondelet, en vertu d'un ordre signé le 16 mai 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 1053, lequel ilet est borné par les rues Miro, Allen, Annette et Galvez, le dit terrain est désigné par le No. 11 et forme le coin des rues Allen et Miro et mesure 60 pieds de face à la rue Miro sur une profondeur et face à la rue Allen de 150 pieds entre lignes parallèles. Terrain No. 12 formait le coin mais fut vendu par la succession de Charles Maillet, à la ville de la Nouvelle Orléans pour l'ouverture de la rue Allen, par acte devant A. Hero, Jr., le 14 mai 1869. Livre du bureau de ville, 97 folio 94.

CONDITIONS — Comptant; les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année 1913. L'acte de vente devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

CHAS. B. STROUDBACK,
Encanteur.
M. D. DIMITRY,
Avocat. mai18,25juin1,8,15,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Johanna Meager, veuve de John P. Courtade.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,145 — Division C — A la People's Auction Exchange, 334 rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido, le MERCREDI, 11 juin 1913, à midi, propriété commerciale de valeur du Premier District, 601 S. Rempart, coin Lafayette, la splendide propriété de placement, 1226 Dryades, entre les rues Erato et Clio. Plans exposés à la People's Auction Exchange.

PAR CHAS. B. STROUDBACK, Encanteur — Vendra aux enchères publiques le MERCREDI, 11 juin 1913, à midi, à la People's Auction Exchange, No. 334 rue Carondelet, en vertu d'un ordre signé le 5 mai 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Clio et Erato, désigné par le numéro un, suivant un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, député voyer, le 8 juillet 1854, annexé à un acte de vente passé devant O. Druilt, ancien notaire, le 23 novembre 1865, lequel dit lot de terrain mesure, suivant mesure américaine, 15 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades sur un profondeur de 110 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le côté de la rue Clio, sur une première profondeur du côté de la rue Erato de 42 pieds 6 pouces, à quelle profondeur le dit lot s'ouvre de 3 pieds 6 pouces, sur une seconde profondeur de 65 pieds 3 pouces et 6 lignes et 17 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la ligne arrière avec l'usage d'une allée de trois pieds trois pouces de face à la rue Dryades sur 45 pieds 6 pouces mitoyenne au dit lot de terrain et à un autre lot désigné comme lot numéro 2 suivant le dit plan ainsi que les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent; le dit lot ci-dessus décrit est formé de deux lots de terrain designés par les numeros 22 et 23 suivant un plan déposé en l'étude de T. C. Stark, ancien notaire, sous le numro 172. Les améliorations comprennent une résidence en bois a deux étages, avec toit en ardoises, contenant gallerie de face, palier, et environ huit chambres, hangar, etc.

Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rempart, Lafayette, Bassin, actuellement Saratoga (autrefois St. John) et Girod, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Rempart sur 60 pieds de profondeur et face à la rue Lafayette formant le coin des deux dites rues. Les améliorations comprenent un magasin en briques et habitation contenant environ six chambres, bains, office, etc.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acheteur, à son propre ordre, et endossés par lui portant 7 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue ainsi que le pacte de non aliendo, et toutes les clauses de securité usuelles; la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transferée au porteur des billets; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes pour 1913 et les coûts de l'acte de vente ainsi que tous certificats. Acte de vente devant Ed. P. Foley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt (ne portant pas d'intérêt) seront requis au moment de l'adjudication.

CHAS. B. STROUDBACK,
NICHOLAS CALLAN, Encanteur.
Avocat. mai11,18,25juin1,8,11

Succession de Mme Philomène Ribe, veuve de Felix T. Pollet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,718 — Division C—Attendu que Mlle Eugenia Ribe a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Philomena Ribe, veuve de Felix T. Pollet, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. J. WAGUESPACK, Avocat.
27mai27,31juin5

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour placement Magasin et demeure No. 8932 rue Nelson, coin de la rue Holly Grove.

Succession de Herman W. Blasser — No. 104,263 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau No. 904 rue Gravier.—JEUDI, le 26 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne — En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 21 mai 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite sera vendue à savoir:

Un certain morceau ou parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennant ou de quelque façon qui en dépendent, situe dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 336, borné par les rues Mobile, Nelson, Holly Grove et General Ogden, désigné comme terrain A, d'après un plan par H. C. Brown, député voyer, daté le 30 juillet 1903, formant l'angle des rues Nelson et Holly Grove, mesurant 75 pieds de face à la rue Nelson sur 120 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et fait face à la rue Holly Grove, formant la plus grande partie du terrain A suivant le plan par Brown, annexé à un acte devant Fred Diebel, notaire, le 20 août 1902. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No. 8932 rue Nelson, contenant 3 chambres, cuisine, magasin et hangars.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de garantie. Cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en sus et en plus au montant de son offre, toutes les taxes de la propriété dues et exigibles de l'année 1913. Le loyer et les revenus de la propriété devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant H. L. Loomis, Jr., notaire.

mai25juin1,8,15,22,26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Eddie J. Fitzpatrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,264 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter W. Fitzpatrick, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
mai25,30juin3

Succession de Dr. R. W. Walmsley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,861 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Edith L. Walmsley, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DENEGRE & BLAIR, Avocats.
mai25,30juin3

Succession de Martin McGuire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,179 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Annie Assel, veuv ede Martin McGuire, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS,
Avocats.
22mai—22,26,31

Succession de Frank Heim et de Mme. Margaret Elisabeth Klink, son épouse décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,300-103,322 consolidés — Division C — Avis est par le present donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Louisa Heim, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. B. ROSSER, Avocat.
21mai—21,25,30

Succession de Mme Eucharis, veuve en première noces d'Alcide Veazey, et en seconde noce de Léon Blum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,574 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de distribution présenté par Armand Veazey, exécuteur testamentaire datif, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologue et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats. mai25,30juin3

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située et améliorée du Troisième District, No. 1412 N. Rampart, pres de l'avenue de l'Esplanade.

Veuve Annie Nightheart, et al., vs. George Nightheart, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 103,840 — Division E — Par Lionel M. Ricau, encanteur — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour siégeante le 18 avril 1913 et signé en cour siégeante le 24 avril 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée pour une partition, et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain, avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues N. Rempart, Kerlerec et Bourgogne et l'avenue Esplanade, désigné par le No. 4 sur un plan fait par Guerard et mesure en mesure américaine 29 pieds 6 pouces de face à la rue N. Rempart sur 64 pieds 4 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin, écurie et une bâtisse de deux étages en briques dans le fond.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour conclure la vente. L'acte de vente devant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur. av27mai4,11,18,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE

FLEURISTES ATTENTION

Assortiment Splendide de Fougères, Plantes et Palmiers.

Ainsi que le contenu de la résidence No. 4815 rue Dryades.

Succession de François Gruez ou Gruaz.

No. 102,704 Cour Civile de District, Division B.—Il sera vendu à l'encan JEUDI, le 10 juin 1913, sur les lieux No. 4815 rue Dryades, coin de la rue Upperline, et dans le magasin et serre adjacente, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement absent en congé, daté le 27 mai 1913 pour le compte de la dite succession—

CONTENU de la propriété comprenant, ameublement de salon, lits, armoires, ustensiles de cuisine, porcelaine, verrerie, etc., ainsi que le contenu de la serre, comprenant glacière, comptoir, fougères de toutes descriptions, Boston, Norfolk Pines, Australian, Asparagus, Arica et fougères communes, Coco Sharrock, Kantia Palms, plantes et rosiers le tout suivant l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur
Bureau 207 Hennen Bldg.
EDWIN LEZIER, Avocat.
mai29—juin1,8,10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Deuxième District, portant le No. municipal 1926 avenue Ursuline, entre les rues N. Roman et N. Prieur.

Mme. Mary Helen Scallen, épouse de Henry C. Gautreaux, dûment autorisé, vs. Nicholas Richarme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,512 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 26 juin 1913 à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'ilet No. 235, borné par l'avenue Ursuline et les rues N. Roman, St. Philippe et N. Prieur, d'après un croquis et les certificats de voyer, signés par Frank H. Maddill, voyer, daté le 4 janvier 1903, annexé à un acte de vente, devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 1er février 1901; d'après le dit plan, le dit terrain est situé à une distance de quatre-vingt dix pieds de la rue Prieur, et mesure vingt cinq pieds, trois pouces de face à l'avenue Ursuline, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles;

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JAMES A. GAUTREAUX,
Avocat pour demandeur.
mai24,25,30juin8,13,20,26

AVIS AUX CREANCIERS

William R. Taylor vs. Vossburg Mineral Springs Company. Receivership.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 74,090 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George S. Smith, receveur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribues conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LYLE SAXON et RICHARDSON SOULE,
Avocats. mai24,29juin3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Melchiore Fote.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,747 — Division E—Attendu que S. Tridico, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Melchiore Fote, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition, et pourquoi la description et la valeur de la propriété de cette succession, ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
PH. J. PATORNO, Avocat.
29mai—1f

Succession de Hugh Breen.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,867 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le Interstate Trust et Banking Company, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SAML. WOLF, Avocat.
29mai29—juin2,7

Succession de Katherine Lange, épouse de Chas. F. Foght.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,083 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles F. Foght, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats.
29mai20—juin2,7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry G. Heidbrink.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,665 — Division B — Attendu que Mme Catherine Feltz, veuve de Henry G. Heidbrink, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Henry G. Heidbrink, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. GUILBAULT, Avocat.
23mai23,27juin1

Succession de Mary I. Shaw, veuve de Joseph A. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,253 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par M. Linus Duggan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats. mai20,24,31

Succession de A. S. Kottwitz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,901 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la Whitney-Central Trust & Savings Banks, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologue et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SALL, JOS. SINAI, Avocats.
21mai—21,25,30

Succession de Mme Margarette Rasch, veuve de Conrad Fraass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,692 — Division B — Attendu que Mme Margarette Fraass, épouse de Henry P. Eppling, Sr., a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres administration dans la succession de Mme Margarette Rasch, veuve de Conrad Fraass, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. P. QUINIUS, Avocat.
mai25,30juin3